

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DU  
PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE TERRITORIAL 2024-2030**

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) 2024-2030 par délibération n° 2023/04/06 du Conseil Communautaire du 6 avril 2023.

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques et l'adaptation du territoire face au changement climatique.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet.

La consultation publique aura lieu :  
**du mercredi 12 mars 2025 au samedi 12 avril 2025 inclus**

Le dossier complet, mis en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole comprend les documents suivants :

1. Délibération du 6 avril 2023 sur le projet de Plan Climat
2. L'évaluation environnementale du Plan Climat : rapport complet + résumé non technique
3. Le diagnostic du Plan Climat
4. La stratégie du Plan Climat
5. Les fiches actions du Plan Climat
6. Le livret de la participation à l'élaboration du Plan Climat
7. La synthèse du Plan Climat et du programme d'actions
8. L'avis conjoint de la Préfecture de la Région Grand Est et de la Région Grand Est en date du 28 juillet 2023
9. Le mémoire en réponse à ces avis

Durant la même période, ces documents sont également consultables au format papier à l'accueil de Troyes Champagne Métropole.

Dès l'ouverture de la consultation, les observations ou les propositions peuvent être transmises par l'intermédiaire de la plateforme GoVocal accessible depuis le site internet : <https://consultation.troyes-champagne-metropole.fr/fr-FR/>

Toute contribution envoyée en dehors de la période officielle du **12 mars 2025 au 12 avril 2025** ne pourra être prise en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site internet de Troyes Champagne Métropole pendant une durée de 6 mois. Le projet du Plan Climat Air Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des retours du public, avant son approbation par le Conseil Communautaire.